

Nouvelles de l'Îlot

L'Îlot. Un accueil, un toit, un nouveau départ.

www.ilot.asso.fr
www.soutien.ilot.asso.fr



Dans vos Nouvelles

► Aux côtés de couples et de femmes en détresse

Reportage à l'Îlot Val-de-Marne

► Focus

La fondation Îlot Avenir
Un séjour d'intégration en mer

En bref...

Trilogie de la détention :



Le 19 mars, à Paris, le compositeur Thierry Machuel dévoilera sa *Trilogie de la détention* : une œuvre chorale autour des paroles de détenus, de leurs mères et de victimes.

L'Oeil de Clairvaux :



L'ouvrage interactif de Marion Lachaise, autour de photographies et de témoignages de détenus, est enfin disponible en librairie. Pour chaque livre acheté, 1€ sera reversé à l'Îlot.

Nouvelles de l'Îlot

Bulletin trimestriel
Directeur de la publication :
Hubert de Gabory
ISSN n° 1763-1688.
Dépôt légal : mars 2016
Impression : Soulié, Frontignan.

Maisons d'accueil l'Îlot
Association reconnue d'utilité publique
88 boulevard de la Villette - 75019 Paris
01 43 14 31 00 - Fax : 01 48 06 22 10
maisons-accueil@ilot.asso.fr



Nous approfondissons nos partenariats avec l'Etat

Chers lecteurs, vous aurez su par notre site internet que Jean Celier a remis son mandat de président au Conseil d'Administration, à la fin de 2015, et que celui-ci a procédé à mon élection pour lui succéder. C'est un très grand honneur et une forte responsabilité que de succéder à Jean Celier.

Notre projet associatif d'accueillir les personnes en détresse sociale, particulièrement les sortants de prison et de les accompagner dans une démarche personnelle visant à s'insérer de nouveau dans la société, par l'emploi et par l'hébergement, sera poursuivi et approfondi.

Cet approfondissement de notre présence aux côtés des sortants de prison exige que se renforce toujours plus notre partenariat avec l'Administration Pénitentiaire.

Le mois de décembre dernier a vu la signature d'une convention nationale avec le Ministère de la Justice.

Cette convention, signée par la directrice de l'Administration Pénitentiaire, reconnaît notre contribution à l'accès au logement, à la santé, à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'exercice des droits des personnes placées sous main de justice ; elle reconnaît en particulier notre contribution à leur insertion professionnelle à travers nos ateliers et chantiers d'insertion d'Amiens, Paris et Aubervilliers.

Cette convention-cadre a vocation à être déclinée en conventions locales qui préciseront, pour chacun des établissements de l'Îlot, les modalités de nos actions et de notre partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Ainsi se trouvent reconnues l'utilité et la qualité de notre expertise pour la réinsertion des sortants de prison et seront facilités nos projets de développement de nouvelles sessions de formation qualifiante. Ce type de convention n'est signé par le Ministère de la Justice qu'avec un nombre restreint d'associations, reconnues comme partenaires d'envergure nationale.

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est en cours de définition entre nos établissements amiénois d'hébergement et de réinsertion sociale et les services sociaux de l'Etat.

Ce contrat pérenniserait les financements publics accordés à nos trois établissements amiénois des Augustins, de Thuillier et de la Passerelle, en nous engageant dans un partenariat de trois ans pour le renforcement de notre contribution à l'hébergement et à la réinsertion des exclus. Cela ferait de l'Îlot un partenaire de référence des services sociaux de la Somme, dans la reconnaissance des spécificités de notre engagement auprès des sortants de prison.

Ces deux partenariats devraient nous permettre de mobiliser avec toujours plus d'efficacité votre solidarité citoyenne au service des exclus et des sortants de prison, dans la coopération avec les services de l'Etat, mais aussi dans l'indépendance que nous confère votre soutien indéfectible.

Notre attention à la précarité des personnes exclues, et notamment aux sortants de prison, réclame de nous un renforcement de tous nos partenariats, comme nous y invitait Jean Celier dans son dernier éditorial.

Hubert de Gabory, président

Aux côtés de femmes et de couples en détresse

« Avoir enfin un toit au-dessus de la tête, c'est un bon début, mais ça ne résout pas tout. »

À Vincennes et Villiers-sur-Marne, nos deux maisons d'accueil du Val-de-Marne permettent à des couples ou à des femmes en difficulté de poser un moment leurs valises et de repartir du bon pied, en particulier après une incarcération.



L'Îlot Val-de-Marne est l'un des plus anciens établissements de l'Îlot. Après avoir lancé sa première maison d'accueil en 1969 à Paris, pour des hommes sortant de prison, l'association s'est en effet préoccupée très tôt des femmes et des personnes en couple, pour qui très peu de solutions existaient.

En 1977, grâce à un legs, elle a acquis une grande maison à Vincennes puis, en 2012 elle a investi dans une seconde maison à Villiers-sur-Marne. L'Îlot peut ainsi venir en aide à 10 couples et 23 femmes seules, accueillis dans des studios et des chambres meublés.

Bien plus qu'un toit

Beaucoup de résidents ont connu l'errance ou la vie à la rue avant d'être hébergés à l'Îlot Val-de-Marne.

Le responsable de l'établissement en témoigne : « Avant d'être hébergé par l'Îlot, le couple que vous venez de croiser alternait quelques nuits à l'hôtel et quelques nuits chez l'un, chez l'autre... Certaines femmes sont arrivées ici après des semaines d'errance, à dormir où elles pouvaient : sur leur lieu de travail par exemple. Il y a aussi les couples qui vivaient totalement séparés, lui dans divers « squats » ou à la rue, elle dans une résidence réservée aux femmes... Même lorsqu'ils sortent d'incarcération, la plupart des résidents ont connu une grande instabilité du point de vue du logement. »

De son côté, Mme A. se souvient : « Cela faisait un mois que je composais le 115, tous les jours. Certains

jours je passais 3 heures à appeler, et rappeler, jusqu'à tomber sur quelqu'un. Tous les soirs j'étais accueillie dans un endroit différent. Et finalement, ils m'ont envoyée ici... Ça m'a ôté un grand poids, je pouvais me concentrer sur ma formation qui allait commencer. »

Pour autant, l'accueil à l'Îlot n'est pas une simple mise à l'abri : « On demande aux personnes qui arrivent de s'engager dans un projet d'insertion, d'être actives dans la recherche d'un logement et d'un emploi », rappelle une éducatrice. « Alors au début, tout va bien mais ensuite, ça peut devenir plus compliqué... Avoir un toit au-dessus de la tête, c'est un bon début, mais ça ne résout pas tout. Parfois, c'est quand on sort de la rue, de l'urgence qui oblige à se concentrer sur le moment présent, que des difficultés resurgissent : difficulté à se projeter dans l'avenir -- ne serait-ce qu'à penser au lendemain -- tensions au sein du couple, problèmes de santé... »

L'équipe est là pour informer les résidents sur leurs droits, les rappeler à leurs obligations, les aider à établir des priorités entre toutes les démarches à effectuer et leur apporter un coup de pouce. Mettre à jour sa situation administrative, se soigner, chercher un emploi, apurer ses dettes et gérer son budget, améliorer son français, apprendre à se servir d'un ordinateur... l'accompagnement proposé s'adapte aux besoins de chacun.

La réinsertion passe, pour certains résidents, par une lutte de tous les instants contre leur addiction à l'alcool ou à la drogue. D'autres doivent accepter et respecter l'injonction de soins et/ou les traitements



médicaux qui leur ont été prescrits pour des troubles psychiques. En matière de santé comme dans les autres domaines, l'équipe s'appuie sur la compétence de professionnels extérieurs et d'associations spécialisées.

Sous main de justice

Comme tous les établissements de l'Îlot, l'Îlot Val-de-Marne accueille en priorité des personnes qui sortent de prison ou se trouvent sous main de justice : sous contrôle judiciaire avant leur jugement ou suivis par les services pénitentiaires après une incarcération.

Etant donné le faible nombre de femmes en prison, la proportion de personnes accueillies sous main de justice est un peu moins importante à l'Îlot Val-de-Marne qu'ailleurs. Mais elle augmente d'année en année, à mesure que les liens se développent avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

En 2015, un quart des couples et des femmes étaient concernés par une libération conditionnelle, une mesure de contrôle ou de suivi socio-judiciaire, une période de sursis avec mise à l'épreuve... Leur point commun : un parcours de vie chaotique et l'envie de s'en sortir dignement, sans récidive.

Ainsi, l'un des hommes accueillis cette année avec sa compagne a été jugé, pendant son séjour, pour une affaire bien antérieure, liée à son passé d'errance. Il a été condamné à plusieurs mois de prison mais le juge d'application des peines a accepté — au vu des démarches d'insertion entreprises à l'Îlot — un aménagement de peine sous forme de Placement sous Surveillance Électronique (PSE), qui lui permet de poursuivre ses efforts d'insertion.

Surmonter ses fragilités

Des agents d'accueil aux éducateurs spécialisés, en passant par les veilleurs de nuit, toute l'équipe veille sur les personnes accueillies. Elle s'assure du respect des règles de vie collective et les encourage à se découvrir et se dépasser : simulations d'entretiens d'embauche, organisation de sorties au Louvre, implication dans l'entretien du jardin et des espaces collectifs... tout est bon pour reprendre confiance et repartir du bon pied.

Et il suffit parfois de peu de choses, comme en témoigne le responsable : « Je me souviendrai toujours de ce moment. La veille, j'avais accompagné au centre médical une résidente qui n'allait pas bien. Elle ne dormait plus depuis trois jours ! Et là, elle triait simplement sa messagerie électronique avec l'éducateur. Complètement déprimée, elle supprimait les courriels sans les regarder, les uns après les autres, quand l'éducateur a pointé à l'écran un message qu'elle allait jeter... et qui était une réponse positive à sa candidature, pour un emploi qu'elle occupe toujours. »

Accompagner quelqu'un dans ses démarches, c'est parfois simplement cela... même si c'est souvent beaucoup plus !



Pour aller plus loin

Les femmes sont une minorité en prison*, mais derrière les chiffres officiels se cachent des milliers de situations de souffrance...

Dans un avis du 25 janvier 2016, la contrôleuse des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, pointe l'inégalité de traitement entre hommes et femmes détenues, qui pour des raisons diverses sont plus souvent incarcérées loin de leur famille et sont moins bien prises en charge que les hommes, sur le plan de la santé psychique comme sur le plan de l'insertion socio-professionnelle.

Des femmes innocentes sont aussi les victimes collatérales de la prison. Si leur conjoint, leur fils est incarcéré, elles doivent affronter le regard méprisant du voisinage, la souffrance des enfants, les ressources qui diminuent ou disparaissent, la solitude, et parfois la menace de la rue.

A l'Îlot, les femmes représentent environ 14% des personnes accueillies et accompagnées dans leurs démarches de réinsertion.

*Au 1^{er} janvier 2015, l'administration pénitentiaire recensait 3% de femmes incarcérées.





Un second souffle pour l'Îlot

La fondation Îlot Avenir est née officiellement à la fin de l'année 2015. Elle a été créée par l'Îlot, sous égide de la Fondation Caritas France, pour renforcer et pérenniser ses actions de terrain.

Comme l'association l'Îlot, la fondation Îlot Avenir est habilitée à recevoir des dons, legs et donations. Elle a pour vocation de soutenir les projets de l'Îlot dans tous les domaines : lancement de nouveaux programmes, financement de travaux immobiliers, développement de l'association...

Elle permettra donc de préparer sereinement des projets de moyen ou long terme et de pérenniser les actions peu ou pas prises en charge par des financements publics.

Sa création sous égide de la Fondation Caritas France, reconnue d'utilité publique, est la garantie d'une bonne gestion, à coûts réduits.

C'est aussi la garantie d'une plus grande visibilité pour la cause que nous défendons, auprès d'un public élargi.

A noter !

Les dons déductibles de l'ISF pourront être affectés, via la fondation Îlot Avenir, à l'ensemble des actions de l'Îlot — et non pas seulement aux chantiers d'insertion comme c'est le cas actuellement.

Merci pour votre soutien



En septembre 2015, 12 jeunes sortant de prison ont embarqué à l'Îlot pour un parcours de formation et d'insertion de 11 mois au sein de notre Atelier Qualification-Insertion. Pour souder l'équipe et lancer l'aventure, nous avons organisé pour eux un stage d'intégration en mer, grâce à votre soutien.

Pour les jeunes salariés de l'Atelier Qualification-Insertion, les premières semaines du parcours sont cruciales... À peine sortis de maison d'arrêt, ils se confrontent à la réalité et se lancent dans l'inconnu, en se heurtant à la difficulté de tout mener de front : démarches administratives, réduction de la consommation d'alcool ou de cannabis, gestion d'un budget serré, recherche d'un logement pérenne, remise à niveau scolaire...

Pour les aider à surmonter ce cap, nous avons organisé une semaine d'intégration et de rupture au large de la Bretagne, en partenariat avec l'association des Amis de Jeudi Dimanche.

Cette association, créée il y a plus de 40 ans par le père Jaouen, utilise la navigation comme outil d'insertion. Elle accompagne chaque année des groupes à bord de ses deux voiliers, le *Bel Espoir* et le *Rara Avis*. C'est ce dernier qui a accueilli notre équipe.

Parti le lundi 5 octobre au matin de Paris, le groupe accompagné de deux encadrants de l'association est arrivé en fin d'après-midi à Concarneau, où les attendait le bateau. Malheureusement, il a fallu se résoudre à patienter au port : en ce début d'automne, la météo n'a pas permis au voilier d'appareiller tout de suite. L'équipe a donc improvisé une journée de tourisme à terre, et les jeunes ont pris l'initiative d'organiser le soir un grand repas sur le bateau.

La première journée de navigation, en direction de Camaret-sur-Mer, a mis les organismes à rude épreuve, et seules quelques rares personnes ont résisté aux creux d'une mer agitée. Malgré tout, les salariés en insertion de l'Îlot ont pris un grand plaisir à partager la vie du bord. Avec les autres passagers du voilier, ils se sont réparti les tâches : quarts de vaisselle et de cuisine, de nettoyage et de manœuvres... ils ont éprouvé à travers ces choses toutes simples, et notamment les manœuvres, l'importance de l'entraide et la responsabilité de chacun vis-à-vis du groupe.

Les deux derniers jours de la semaine, une fois la météo revenue au beau fixe, leur ont laissé des souvenirs impérissables : baignade en pleine mer, soirée autour d'un feu, tentatives de pêche au filet ou au moyen d'objets divers... De l'avis de nos encadrants, ce séjour a soudé l'équipe. Il a aussi permis de repérer quelques points à travailler par la suite, pour que chacun progresse en maturité et en autonomie.

Leur parcours se poursuit jusqu'au 5 août prochain, en vue d'obtenir un diplôme et un emploi d'agent de restauration.

